



-Aimée, Michel, Y. (3.66)	9	3/3, G	1.1.	Glt	100	Frç	66	Dunkerque Pyote-Bayaert	C-Or.ch.cv-fr-g. sfb;car.71.	21.3	5.7	3.00	Paimpol	S. Duval
------------------------------	---	--------	------	-----	-----	-----	----	----------------------------	---------------------------------	------	-----	------	---------	----------

Le Courrier de La Rochelle reçoit de l'île-de-Ré les détails suivants sur un horrible drame dont le bateau la Marie-Aimée a été le théâtre :

La goélette la Marie-Aimée, du port de Paimpol, commandée par le capitaine Le Goaster, avait quitté son port d'armement le 14 février dernier pour aller faire la pêche de la morue en Islande. Son équipage se composait de dix-neuf hommes, bretons pour la plupart.

Après une pêche assez heureuse, le bateau revenait en France, sans que, pendant son voyage, aucun incident méritât d'être signalé, lorsque, dans la nuit du 8 au 9 août, à cent lieues des côtes d'Islande, un des hommes de l'équipage, le nommé Croajou, fut subitement atteint d'une sorte d'accès de fureur dont on ne sait à quoi attribuer la cause. Cet homme, d'une force extraordinaire, était d'habitude sombre, taciturne ; il avait souvent cherché querelle aux autres matelots du bord.



Dans la même cabine que lui se trouvait un matelot qui, quelques jours auparavant, avait eu, dans un coup de mer, le bras cassé par la barre du gouvernail. Croajou se précipita sur le malheureux, incapable de se défendre, le lacéra de coups de couteau, et, dans sa rage, lui fit d'horribles morsures.

L'endroit où cette scène se passait et qu'on appelle le Poste n'est accessible que par une ouverture fort étroite, qui ne peut donner passage qu'à un homme à la fois. Aux cris poussés par son matelot, le capitaine n'hésita pas à descendre. Croajou se jeta aussitôt sur lui et lui porta un coup de couteau dans la figure qui lui brisa la mâchoire. Deux marins vinrent à son secours, mais au milieu d'une obscurité profonde, il ne purent éviter les atteintes de ce fou furieux, qui les cribla de coups de couteau.

Le capitaine et les deux hommes qui étaient venus à son aide, ensanglantés, meurtris, parvinrent à grand-peine à remonter sur le pont, abandonnant l'infortuné matelot aux fureurs de cette bête féroce. Chacun, du reste, était convaincu que ce malheureux matelot avait cessé de vivre.

Toute la nuit, l'équipage veilla à l'ouverture du poste, dans la crainte de voir Croajou monter sur le pont et faire de nouvelles victimes. N'ayant plus personne contre qui assouvir sa rage, cet homme se mit à proférer des menaces de mort contre ceux qui le surveillaient ; il brisa tout ce qui se trouvait autour de lui, et prenant tout ce qui pouvait être inflammable, il se disposa à mettre le feu au navire. Pour éviter ce nouveau malheur, il fallut verser par le tuyau de la cheminée une grande quantité d'eau et inonder la cabine.

Alors le capitaine voyant que la vie de ses hommes et le sort du navire étaient en péril, crut devoir prendre une terrible résolution ; il fit enlever une planche de la cloison séparant le poste de la cale, et, par cette ouverture, tira un coup de revolver qui atteignit Croajou à la tête.



On retira du poste, au milieu de mille objets brisés, et gisant dans une mare de sang, le malheureux matelot qui, malgré les horribles mutilations dont il avait été l'objet, respirait encore. Le corps de Croajou fut déposé sur le pont. La mort fut constatée, et procès-verbal de cet événement fut dressé sur le livre du bord.

Au lever du soleil, les matelots se réunirent sur le pont. L'un d'eux récita la prière des morts, le cadavre fut enveloppé dans une voile et lancé dans les îlots.

La goélette la Marie-Aimée est venue mouiller samedi en rade de Saint-Martin (Ile de Ré); les trois matelots, dont les blessures offrent une très-grande gravité, ont été déposés à l'hospice de cette ville et le capitaine s'est mis à la disposition de la justice.

Le code maritime donne aux capitaines de navire les pouvoirs les plus étendus, et les circonstances dans lesquelles il fallut donner la mort à ce pauvre fou justifient la terrible nécessité à laquelle le capitaine Le Goaster a dû en venir.

Sources : Bureau Veritas (1873) ; Union Bretonne (26/08/1873) ; Emile Oscar Guillaume (1867 - 1942) Rixe de marins ;